

COMMISSION PERMANENTE DU 18 SEPTEMBRE 2019**Rapport n° CP 2019-335****CENTRE HUBERTINE AUCLERT, CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE****AMENDEMENT**

L'alinéa 2 de l'article 1 est ainsi rédigé :

*« Affecte une autorisation d'engagement de **636 000 €** disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200509 « Centre de ressources Egalité Femmes/Hommes - ORVF » du budget 2019.*

Exposé des motifs**DONNER AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT LES MOYENS DE DEVELOPPER DES ACTIONS D'ENVERGURE EN DOUBLANT SON BUDGET**

Alors que depuis le 1^{er} janvier 2019, 104 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint, il est urgent d'agir que ce soit en redoublant de soutien aux associations qui accompagnent les femmes victimes de violences masculines et qui ont permis, par leurs alertes sans répit, de montrer la réalité et l'ampleur des féminicides ou que ce soit en formant et accompagnant les personnels de police et de justice pour que la prise en charge et la réparation aient effectivement lieu pour les femmes victimes.

Comme la Présidente de Région le rappelle avec justesse, le Centre Hubertine Auclert est le « bras armé » de la lutte régionale contre les violences faites aux femmes et pour faire progresser l'égalité femmes-hommes. Son travail est primordial, essentiel et reconnu par toutes et tous. Ses formations, son expertise, ses interventions auprès de professionnel-le-s, ses actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'égalité doivent dans ce moment, durant lequel l'égalité peut avancer si les moyens nécessaires sont mobilisés, prendre encore plus d'ampleur.

Notre collectivité doit pleinement accompagner cette possibilité de bouleverser les rapports de domination entre les hommes et les femmes et se servir d'un outil efficace qu'est le Centre Hubertine Auclert et l'Observatoire régional contre les violences faites aux femmes. Cela passe par une augmentation de ses moyens financiers. C'est ce que propose cet amendement.

**Céline MALAISE**

COMMISSION PERMANENTE DU 18 SEPTEMBRE 2019**Rapport n° CP 2019-337****MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITÉ ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES - 5ÈME RAPPORT POUR 2019****AMENDEMENT**

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« Article 8 - Bouclier de sécurité pour les femmes victimes de violences masculines :

- . Sollicite l'Etat pour qu'il mette en place un pacte national de lutte contre les violences faites aux femmes à hauteur de 1 milliard €, montant nécessaire calculé par les associations, sur le modèle de ce qui existe en Espagne. Dans ce cadre, un partenariat avec les Régions devra être passé.
- . S'engage, en lien avec le Centre Hubertine Auclert et l'observatoire régional de lutte contre les violences faites aux femmes, à multiplier les modules de formation sur les violences faites aux femmes destinés aux policiers, gendarmes et personnels de justice.
- . S'engage à initier les démarches auprès de l'ensemble des collectivités concernées pour permettre la création d'une Maison des femmes dans chaque département francilien ;
- . S'engage à augmenter le nombre de logements dédiés aux femmes victimes de violences.

Exposé des motifs**URGENT : POUR UN BOUCLIER DE SECURITE POUR LES FEMMES VICTIME DE VIOLENCES !**

Chaque semaine, l'horreur des féminicides se rappelle à l'opinion publique. Depuis le début de l'année, 104 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint soit une femme tous les deux jours. Le « Grenelle des violences faites aux femmes » proposé par le gouvernement fait quelques propositions. Toutefois, elles ne semblent pas à même d'enrayer cette hausse macabre.

A notre place, dans nos compétences, la Région se doit de mettre en œuvre des mesures politiques d'ampleur, fortes avec un budget dédié. Les associations travaillant sur cette question ont estimé les besoins financiers à 1 milliard d'euros pour agir contre les violences faites aux femmes et, enfin, réduire le nombre de féminicides.

La Région doit se faire le relais de cette revendication et solliciter l'Etat pour qu'un pacte national de lutte contre les violences avec un budget d'1 milliard € voit le jour. Sur le modèle espagnol qui a permis de diminuer par deux le nombre de féminicides, ce pacte devra être déployé en lien avec les collectivités et notamment les Régions.

Nombreux sont les sujets sur lesquels la Région a et peut avoir un rôle moteur :

- . Développer des mesures éducatives et des campagnes de sensibilisation aux violences faites aux femmes, une formation obligatoire pour les personnels (magistrats, médecins, forces de l'ordre) en contact avec les femmes victimes de violences ;
- . Développer des aides gratuites leur apportant un soutien juridique, économique et psychologique ;
- . Initier des partenariats locaux afin que chaque département francilien puisse bénéficier très rapidement d'une Maison des femmes comme cela a été fait pour la Maison des femmes de Saint-Denis où la participation financière de la région a été décisive dans l'aboutissement du projet ;
- . Augmenter le nombre de logements dédiés aux femmes victimes de violences et leurs enfants ;
- . Développer la distribution des téléphones grand danger ;
- . Participer à la généralisation du bracelet électronique aux conjoints ou ex-conjoints violents ;

Céline MALAISE